
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 5 juin 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné

ABSENCES :

Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des Relations avec les citoyens, des Communications, du Greffe et des Services administratifs
Mme Martine Dubuc, commandant du poste 12 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 33. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 32, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

1501, rue Bercy (40.09) : Aucune intervention
2350, rue Hogan (40.12) : Aucune intervention
1471, boulevard René-Lévesque Ouest (40.13) : Aucune intervention

10 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

1471, boulevard René-Lévesque Ouest (40.10) : Aucune intervention

CA19 240245

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019 en ajoutant les dossiers suivants :

- 20.25 Approuver un projet d'entente entre la Ville, Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), Les Immeubles des brasseries Molson Limitée (Molson), Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc. (collectivement nommés le Promoteur), visant notamment la cession à titre gratuit d'immeubles à des fins de parc et de réserve foncière et d'une servitude de passage à des fins publiques, ainsi que l'acquisition d'un immeuble par la Ville afin d'y réaliser un pôle civique et un projet résidentiel par SHDM, le tout situé sur le site de Molson décrit ci-après, en considération de la renonciation par la Ville et SHDM des droits qu'elles détiennent sur ce site, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0673-04
- 40.22 Adopter une résolution afin de permettre l'animation de l'esplanade de la Place-des-Arts et certains usages pour le complexe sis au 105, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Clarence Edgar Comeau
- AirBnB

Monsieur Philippe Doyle-Gosselin
- Crise du logement

Monsieur John Bradley
- Trafic, pollution et santé

Monsieur Pierre Bonnaud
- Règlementation concernant l'interdiction des appareils de climatisation à l'eau

Madame Marie-Andrée Dubreuil

- Règlementation concernant l'interdiction des appareils de climatisation à l'eau

Monsieur Robert Hajaly

- Projet de condominium MAA

- Projet de la tour Maestia

CA19 240246

Période de question du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701005

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Irène Mayer

- Carré d'arbres et herbes à poux

Monsieur Conrad Desaulniers

- Parc L'Espoir

Madame Christiane Béchard

- Sécurité publique

- Parc Citoyen : enfants et toits verts

Madame Suzie Quirion

- Parc Joyeux-Vikings

- Ski parc Lafontaine

Madame Maude Annie St-Laurent

- Logements privés à prix raisonnables

Monsieur Luc Desparois

- Calèche-permis

- D'où vient l'information qu'un cheval ne peut pas tirer une calèche?

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 44. Les 12 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240247

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240248

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701042

CA19 240249

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 mai 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701043

CA19 240250

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701041

CA19 240251

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240252

Accorder un contrat de 370 337,35 \$ à Balises et Poteaux du Nord plus (9336-2465 Québec inc.), pour une période de 53 mois, pour la fourniture, l'installation, la désinstallation, l'entreposage, la réparation et l'entretien de balises de déneigement pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 407 371,08 \$ (appel d'offres public 19-17607 – 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 407 371,08 \$ pour la fourniture, l'installation, la désinstallation, l'entreposage, la réparation et l'entretien de balises de déneigement pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 407 371,08 \$ (appel d'offres public 19-17607 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Balises et Poteaux du Nord plus (9336-2465 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 370 337,35 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 37 033,73 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1196071002

CA19 240253

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2020, avec le Comité logement Ville-Marie et accorder une contribution de 20 000 \$ pour compléter le financement d'un projet d'information et de sensibilisation permettant de favoriser l'accès au logement pour les familles à faible ou modeste revenu

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2020, avec le Comité logement Ville-Marie pour compléter le financement d'un projet d'information et de sensibilisation permettant de favoriser l'accès au logement pour les familles à faible ou modeste revenu;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1195179004

CA19 240254

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec différents organismes pour la réalisation de 6 murales pour la saison 2019 et accorder une contribution totale de 83 420 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec SAESEM - Éco-quartier Peter McGill, l'Itinéraire, Société écocitoyenne de Montréal (SèM) et Art Public AGC pour la réalisation de projets de 6 murales pour l'année 2019;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 17 510 \$ pour SAESEM;
- 15 765 \$ pour Société Écocitoyenne de Montréal (SèM);
- 12 895 \$ pour L'Itinéraire;
- 37 250 \$ pour Art Public AGC;

D'imputer cette dépense totale de 83 420 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1194206003

CA19 240255

Modifier la résolution CA17 240250, modifier les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent et avec la Table de quartier Peter-McGill, pour la période 2019-2020, afin d'accorder une contribution additionnelle individuelle de 16 380 \$ dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité pour une contribution additionnelle totale de 49 140 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240250 adoptée à sa séance du 9 mai 2017, approuvé les conventions avec trois organismes conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA18 240247 adoptée à sa séance du 8 mai 2018, approuvé une nouvelle contribution individuelle de 16 380 \$ pour les trois organismes pour la période 2018-2019, dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité, pour une contribution additionnelle totale de 49 140 \$;

Attendu que ces conventions sont reconduites pour la période 2019-2020 :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA17 240250 et d'approuver les conventions modifiées avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent et avec

la Table de quartier Peter-McGill, pour la période 2019-2020 dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité;

D'accorder, à cette fin, une contribution additionnelle individuelle de 16 380 \$;

D'imputer cette dépense totale de 49 140 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1175179004

CA19 240256

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 99 625,84 \$, taxes incluses, à Groupe Marchand Architecture et Design inc., pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour la rénovation d'un chalet de parc incluant l'ajout d'une toilette autonettoyante - Parc Charles S. Campbell et autoriser une dépense maximale de 109 588,42 \$ (appel d'offres public VMP-19-010 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense de 109 588,42 \$ pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour la rénovation d'un chalet de parc incluant l'ajout d'une toilette autonettoyante - Parc Charles S. Campbell (appel d'offres public VMP-19-010 – 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Groupe Marchand Architecture & Design inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit au prix total de 99 625,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'approuver la convention de services professionnels avec Groupe Marchand Architecture & Design inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1195258001

CA19 240257

Autoriser une dépense supplémentaire de 154 409,02 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le montant des incidences et des contingences dans le cadre du contrat de l'aménagement du parc Prudence-Heward (anciennement parc Guy / Paxton) majorant ainsi la dépense maximale à 1 610 407,45 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240407 adoptée à sa séance du 4 juillet 2018, accordé un contrat de 1 188 180,39 \$ à Ventec inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Guy / Paxton pour les travaux d'aménagement du parc Guy / Paxton (appel d'offres public VMP-18-015 - 1 soumissionnaire);

Attendu qu'à la suite d'un incident survenu lors de ces mêmes travaux (réhabilitation environnementale), un montant additionnel pour les contingences sera nécessaire pour la suite et fin des travaux;

Attendu que les montants pour la surveillance environnementale et des frais de laboratoire et autres frais techniques devront être augmentés de 30 000 \$ et 5 000 \$ respectivement :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense supplémentaire de 154 409,02 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les budgets des incidences et des contingences dans le cadre du contrat de l'aménagement du parc Prudence-Heward (anciennement parc Guy / Paxton) majorant ainsi la dépense maximale à 1 610 407,45 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1186143002

CA19 240258

Approuver la convention et accorder un contrat de gré à gré au montant de 57 182,82 \$, taxes incluses, à Turquoise design inc. pour des services professionnels en architecture de paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et surveillance de chantier pour des travaux d'aménagements autour de l'école Jean-Baptiste-Meilleur et autoriser une dépense maximale de 62 901,10 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 62 901,10 \$ pour des services professionnels en architecture de paysage nécessaires à la surveillance de chantier pour des travaux d'aménagements autour de l'école Jean-Baptiste-Meilleur (lots de fraîcheur);

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré à Turquoise design inc., au prix total de 57 182,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumissions;

D'approuver la convention de services professionnels, se terminant le 31 août 2019, avec Turquoise design inc.;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 5 718,28 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1195876005

CA19 240259

Approuver la convention modifiée, se terminant le 30 novembre 2019, pour les services professionnels de la compagnie 9327-2227 Québec inc. (EPI Paysage) afin de bonifier le nombre d'heures alloué à l'élaboration des plans et devis, l'estimation des coûts, la surveillance des travaux pour l'aménagement paysager de divers parcs et autoriser une dépense maximale de 66 753,31 \$, taxes incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention modifiée, se terminant le 30 novembre 2019, pour les services professionnels de la compagnie 9327-2227 Québec inc. (EPI Paysage) afin de bonifier le nombre d'heures alloué à l'élaboration des plans et devis, l'estimation des coûts, la surveillance des travaux pour l'aménagement paysager de divers parcs;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 66 753,31 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1195876006

CA19 240260

Accorder un contrat de 377 050,97 \$, taxes incluses, à Ramcor construction inc. pour effectuer des travaux des aménagements pour le projet llots de fraîcheur-accès jardin - Quartier Sainte-Marie - aménagement des sites no 11 et no 43 autour de l'école Jean-Baptiste-Meilleur et autoriser une dépense maximale de 460 756,07 \$ (appel d'offres public VMP-19-012 – 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 377 050,97 \$ pour les aménagements du projet llots de fraîcheur – Accès jardin - Quartier Sainte-Marie - aménagement des sites no 11 et no 43 autour de l'école Jean-Baptiste-Meilleur (appel d'offres public VMP-19-012 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de à Ramcor construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 377 050,97 \$, taxes incluses, conformément au plan et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 37 705,10 \$, taxes incluses, et un budget prévisionnel d'incidences de 45 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1197763003

CA19 240261

Accorder une contribution de 3 701,05 \$ pour la formation des animateurs de camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder une contribution de 3 701,05 \$ pour la formation des animateurs de camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1198334001

CA19 240262

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240263

Approuver les conventions avec Convention internationale de la culture urbaine (CICU), Alchimies, créations et cultures et Artch - Art contemporain émergent dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019 » et accorder des contributions totalisant 42 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec divers organismes dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie 2019 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 7 000 \$ au Centre international pour la culture urbaine (CICU);
- 10 000 \$ à Alchimies, créations et cultures;
- 25 000 \$ à Archt - Art contemporain émergent;

D'imputer cette dépense totale de 42 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1194673001

CA19 240264

Autoriser une dépense additionnelle de 46 288,93 \$ pour les services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II majorant ainsi la dépense totale à 150 433,35 \$, taxes incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense additionnelle de 46 288,93 \$ pour les services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II majorant ainsi la dépense totale à 150 433,35 \$, taxes incluses;

D'autoriser un montant supplémentaire de 4 208,08 \$ au budget prévisionnel de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1166486006

CA19 240265

Approuver la convention avec la Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des Jeunes et Adultes), se terminant le 30 avril 2020, pour le projet « Les pères des Habitations Jeanne-Mance en action » et accorder une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 30 avril 2020, avec la Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des Jeunes et Adultes) pour le projet « Les pères des Habitations Jeanne-Mance en action » des Habitations Jeanne-Mance;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1190173003

CA19 240266

Modifier la résolution CA18 240643 afin de modifier la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) dans le cadre de la gestion du Programme des éco-quartiers du district de Ville-Marie et augmenter la contribution de 9 649,20 \$ pour un montant total accordé de 174 519,20 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240643 adoptée à sa séance du 5 décembre 2018, approuvé la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion du programme « Éco-quartier » dans le district de Sainte-Marie et la réalisation du plan d'action de 2019 et a accordé une contribution de 164 870 \$ à cet effet;

Attendu que cette contribution doit être revue à la hausse afin de répondre aux nouveaux besoins de l'arrondissement :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA18 240643 afin de modifier la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) dans le cadre de la gestion du Programme des éco-quartiers du district de Ville-Marie et augmenter la contribution de 9 649,20 \$ pour un montant total accordé de 174 519,20 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1180141012

CA19 240267

Approuver la convention, se terminant le 30 août 2019, avec la Direction Chrétienne inc. (Innovation Jeunes), pour la mise en place de la programmation de Quartier en mouvement et accorder une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 30 août 2019, avec l'organisme Direction Chrétienne (Innovation Jeunes);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1190173002

CA19 240268

Approuver le contrat de services, se terminant le 31 juillet 2020, avec les YMCA du Québec - Centre communautaire et sportif YMCA Guy-Favreau pour la location de ses plateaux sportifs et autoriser une dépense maximale de 66 623 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver le contrat se services, se terminant le 31 juillet 2020, avec le YMCA Guy-Favreau pour la location de ses plateaux sportifs, pour un montant de 66 623 \$, taxes incluses;

D'autoriser, à cette fin, pour 2019, à même le budget de fonctionnement, une dépense maximale de 44 415,33 \$, taxes incluses;

De prévoir un montant de 22 207,67 \$, taxes incluses, pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense totale de 66 623 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1194951005

CA19 240269

Modifier la résolution CA18 240239 et modifier la convention avec la Société de développement social pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention de rue afin de diminuer la contribution de 17 927,30 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240239 adoptée à sa séance du 8 mai 2018, approuvé les conventions avec quatre organismes en itinérance dans le cadre du programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal et du fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement pour des activités se déroulant en 2018-2019 et accorder une contribution totale de 442 215,20 \$;

Attendu qu'un montant de 17 927,30 \$ de la contribution accordée à la Société de développement social pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention de rue n'a pas été dépensé :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA18 240239 et modifier la convention avec la Société de développement social pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention de rue afin de diminuer la contribution de 17 927,30 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1185179003

CA19 240270

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Y des femmes de Montréal et accorder une contribution de 5 975 \$ pour le projet de femmes relais auprès des familles nouvellement arrivées et/ou immigrantes

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Y des femmes de Montréal pour la réalisation d'un projet de femmes relais auprès des familles nouvellement arrivées et/ou immigrantes;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 5 975 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1193405004

CA19 240271

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour la gestion du calendrier de la cuisine de rue, accorder une contribution de 22 500 \$ et édicter les ordonnances permettant sa mise en oeuvre

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour la gestion du calendrier de la cuisine de rue;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 22 500 \$;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 556, autorisant les rassemblements de camions-cuisine sur le domaine public selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 246 permettant d'effectuer la fermeture de rues à la circulation selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1190318014

CA19 240272

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2019, avec la SDC Destination Centre-Ville pour la tenue de son projet « Le Petit Montréal », accorder une contribution de 75 000 \$ et édicter les ordonnances permettant sa tenue

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2019, avec la Société de développement commercial Destination Centre-ville, pour la mise en oeuvre du projet « Le Petit Montréal »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 75 000 \$;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 606 permettant la diffusion amplifiée de musique d'ambiance sur le site de l'événement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 144 autorisant la distribution d'articles publicitaires ou promotionnels au square Philips;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie de (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 226 autorisant l'affichage événementiel, promotionnel et publicitaire, relative à l'événement;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public de (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 555, permettant de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer ces boissons, dans l'espace aménagé pour l'événement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2 o. 151 permettant le marquage au sol pour l'événement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1190318017

CA19 240273

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.25.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240274

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des marchands de la rue Crescent et la Société de développement commercial (SDC) Quartier latin et accorder, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020 » une contribution totale de 85 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des marchands de la rue Crescent et la Société de développement commercial (SDC) Quartier latin dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 – 2020 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ à l'Association des marchands de la rue Crescent en soutien au Festival Grand Prix 2019;
- 50 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin en soutien au Festival « OUMF 2019 »;

D'imputer cette dépense totale de 85 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1190318013

CA19 240275

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, pour la mise en oeuvre de la stratégie de concertation locale dans le quartier des Faubourgs et accorder une contribution de 23 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la mise en oeuvre de la stratégie de concertation locale dans le quartier des Faubourgs;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 23 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1190318015

CA19 240276

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 19 900 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil (Fiduciaire du Magasin-Partage de la Rentrée Scolaire Centre-Sud);
- 1 000 \$ à l'Association des Amis du parc Médéric-Martin;
- 2 000 \$ à la Coalition montréalaise des groupes Jeunesse LGBT;
- 2 300 \$ Au Coup de pouce Centre-Sud inc.;
- 500 \$ au Jardin communautaire Centre-Sud;
- 3 000 \$ au Club optimiste St-Jacques de Montréal;
- 300 \$ à La Serre Arts vivants;
- 300 \$ à Art Souterrain;

- 1 500 \$ à l'Atelier Latino-Américain de Communications inc.;
- 3 000 \$ à la Fonderie Darling;
- 3 000 \$ aux Voies culturelles des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 19 900 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1190619006

CA19 240277

Approuver une entente à intervenir entre la Ville de Montréal, 9349-8244 Québec inc., Desjardins Sécurité Financière, Compagnie d'assurance vie, Fédération des caisses Desjardins du Québec et Banque Laurentienne du Canada modifiant certaines conditions d'un acte d'usufruit signé par Ville de Montréal et 9349-8244 Québec inc. le 4 octobre 2018 relativement au futur Centre Peter-McGill 31H12-005-7767-04

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal, 9349-8244 Québec inc., Desjardins Sécurité Financière, Compagnie d'assurance vie, Fédération des caisses Desjardins du Québec et Banque Laurentienne du Canada modifiant certaines conditions prévues à l'acte d'usufruit signé par la Ville de Montréal et 9349-8244 Québec inc. le 4 octobre 2018 pour permettre l'occupation et l'exploitation du futur Centre Peter McGill qui sera situé au quadrant nord-est de la rue Atwater et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout sujet aux termes et conditions prévus à l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1191368005

CA19 240278

Approuver un projet d'entente entre la Ville, Société d'habitation et de développement de Montréal, Les Immeubles des brasseries Molson Limitée, Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc., visant notamment la cession à titre gratuit d'immeubles à des fins de parc et de réserve foncière et d'une servitude de passage à des fins publiques, ainsi que l'acquisition d'un immeuble par la Ville afin d'y réaliser un pôle civique et un projet résidentiel par SHDM, le tout situé sur le site de Molson, en considération de la renonciation par la Ville et SHDM des droits qu'elles détiennent sur ce site, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0673-04

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver un projet d'entente entre la Ville, Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), Les Immeubles des brasseries Molson Limitée (Molson), Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc. (Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc. collectivement nommés le Promoteur), visant notamment la cession à titre gratuit d'immeubles à des fins de parc et de réserve foncière et d'une servitude de passage à des fins publiques, ainsi que l'acquisition d'un immeuble par la Ville afin d'y réaliser un pôle civique et un projet résidentiel par SHDM, le tout situé sur le site de Molson, en considération de la renonciation par la Ville et SHDM des droits qu'elles détiennent sur ce site, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions mentionnés à l'Entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1194435002

CA19 240279

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240280

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1192701040

CA19 240281

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec l'offre du Conseil de la Ville d'offrir les services de l'escouade mobilité et l'application du règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec l'offre du Conseil de la Ville d'offrir les services de l'escouade mobilité et l'application du règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1196376003

CA19 240282

Approuver la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement de Ville-Marie établi à 22 384 200 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la répartition des surplus de gestion 2018 de l'arrondissement Ville-Marie, totalisant 22 384 200 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1197128002

CA19 240283

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240284

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires afin de déléguer au directeur d'arrondissement délégué toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019 par sa résolution CA19 240232;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019 par sa résolution CA19 24232;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le Règlement CA-24-304 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires afin de déléguer au directeur d'arrondissement délégué toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27).

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-304
1192701036

CA19 240285

Adopter une résolution autorisant l'intégration d'un garage satellite de cour de voirie sur la rue Nazareth ainsi que le calcul de la densité sur l'ensemble du terrain pour l'immeuble situé au 987, rue de la Commune Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 987, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'implanter un garage de voirie satellite de l'arrondissement dont l'entrée et une partie des locaux seront situés sur la rue Nazareth, et de calculer la densité sur l'ensemble du terrain actuel malgré des subdivisions futures potentielles, et ce, en dérogation aux articles 44, 227 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 402
1197400001

CA19 240286

Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux complémentaires « salle de réception » et « salle de réunion » dans certains bâtiments du parc Jean-Drapeau, dont le siège social est situé au 1, circuit Gilles-Villeneuve, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le parc Jean-Drapeau, dont le siège social est situé au 1, circuit Gilles-Villeneuve, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 296 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'autoriser, en plus des usages complémentaires déjà autorisés, les usages commerciaux complémentaires « salle de réception » et « salle de réunion » pour l'occupation des bâtiments suivants :
 - i) le pavillon du Canada (salle « La Toundra »);

- ii) le pavillon de la Jamaïque;
- iii) la tour de Lévis;
- iv) les paddocks de l'île Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 403
1197199003

CA19 240287

Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), autorisant l'occupation par les usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » pour un bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) seuls les usages commerciaux de la catégorie M.7, à l'exception de l'usage restaurant, sont autorisés, selon les conditions de la classe C, dans les locaux aménagés du bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa aux niveaux représentés sur les plans numérotés A101, A102, A103, A104 réalisés par Riopel Associés architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 16 avril 2019;
 - b) seul l'usage « restaurant » est autorisé dans les locaux aménagés du bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa à tous les niveaux représentés sur les plans numérotés A101, A102, A103, A104 réalisés par Riopel Associés architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 16 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 404
1197303003

CA19 240288

Édicter une ordonnance autorisant la tenue d'événements au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 604 autorisant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la saison estivale 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1196493001

CA19 240289

Adopter une résolution autorisant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 1440, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1440, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 257, 259, 496 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'installer des enseignes pour le restaurant, le débit de boissons alcooliques et l'hôtel, le tout substantiellement conforme aux plans numérotés 5 à 10, 12 et 14, préparés par BC2, Lemay et Sid Lee architecture, datés d'avril 2019, et estampillés par l'arrondissement le 29 avril 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) les drapeaux ne devront pas faire saillie de plus de 1,5 mètre par rapport au mur sur lequel ils sont installés et avoir une distance minimale mesurée en plan de 0,6 m par rapport à la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
pp 406
1196255007

CA19 240290

Adopter une résolution autorisant la construction, l'occupation et la démolition d'un bâtiment temporaire sur le lot 1 066 120 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1535, boulevard De Maisonneuve Ouest - Pavillon temporaire Concordia) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution afin d'insérer, au paragraphe a) de l'article 1), les articles 56, 82, 369 par 8° et 652.6.

D'adopter la résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé sur le lot 1 066 120 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 10, 34, 56, 81, 82, 85, 207, 369 par 8°, 381, 652.6 et 656 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de déroger au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018);
 - c) de construire, d'occuper temporairement, puis de démolir un bâtiment de deux étages, aux fins de l'usage « université », conformément aux plans numérotés 2 à 20, réalisés par la firme Lapointe Magne et associés, estampillés le 8 avril 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'alignement sur rue, la volumétrie, les retraits d'alignements et l'apparence doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) seul l'usage « université » est autorisé dans l'ensemble du bâtiment;
 - c) fournir un rapport de conformité au Code national du bâtiment lors du dépôt de la demande de permis;
 - d) fournir un plan d'aménagement paysager temporaire lors de la demande de certificat d'autorisation de démolition;
 - e) dans les 6 mois suivant l'obtention du certificat d'autorisation de démolition, déposer une demande de permis de construction pour l'érection d'un nouveau bâtiment ou réaliser les travaux d'aménagement paysager temporaire;
- 3) De fixer un délai de 72 mois dès la prise d'effet de cette autorisation pour l'occupation temporaire, puis la démolition complète visées par la présente autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 407
1194869004

CA19 240291

Adopter une résolution autorisant les usages épicerie, dépanneur, restaurant et traiteur pour l'immeuble situé au 3460, rue Peel, en vertu du Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour l'immeuble situé au 3460, rue Peel les usages dépanneur, restaurant, traiteur conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) donnant l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 1 du Règlement portant sur l'approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel et d'un restaurant situé au côté nord de la rue Sherbrooke et du côté ouest de la rue Peel (7325);
 - b) de déroger notamment aux articles 21.4 (construction hors toit), 21.6 (conditions d'aménagement d'une terrasse), 21.8 (construction hors toit) et 21.10 (écran des équipements mécaniques) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) d'aménager les constructions hors toit substantiellement conforme au plan réalisé par la firme AEdifica et estampillé le 5 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - a) les usages épicerie, dépanneur, restaurant et traiteur doivent être localisés au rez-de-chaussée du bâtiment;
 - b) l'aire de plancher totale pour ces usages ne devra pas dépasser une superficie maximale de 110 m²;
 - c) d'optimiser la signalétique des aires de circulation pour les espaces commerciaux;
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 408
1193332001

CA19 240292

Accorder une dérogation mineure relativement à la marge latérale minimale arrière pour l'implantation de dépendances pour le bâtiment situé au 1501, rue Bercy (Cour de service Bercy de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1501, rue Bercy (Cour de service Bercy de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal), une dérogation permettant et régularisant l'implantation de dépendances de plus de 4 m de hauteur à moins de 4 m de la limite arrière du lot, malgré la marge arrière minimale de 4 m exigée, et ce, notamment en dérogation à l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1197199004

CA19 240293

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « résidentiel » au rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 1471, boulevard René-Lévesque Ouest

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans un secteur de la catégorie M.7 pour le bâtiment projeté au 1471, boulevard René-Lévesque Ouest, et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1194869006

CA19 240294

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240295

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 5^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 5^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 603 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 553 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 143 permettant de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 150 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage (R.R.V.M., 01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 224 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur des structures autoportantes et tentes selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 244 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1195907003

CA19 240296

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement à la hauteur maximale en étage pour la construction du bâtiment situé au 2350, rue Hogan

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 2350, rue Hogan, une dérogation permettant une hauteur en étage supérieure aux bâtiments adjacents, et ce, malgré les dispositions de l'article 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- prévoir un retrait de la façade d'au moins 2 mètres pour le 3^e étage;
- le retrait entre le 2^e et 3^e niveau devra présenter une toiture plate.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1196255008

CA19 240297

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations relativement à la hauteur minimale et à l'aménagement d'unités de stationnement de véhicule pour le bâtiment résidentiel au 1471, boulevard René-Lévesque Ouest

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour le bâtiment résidentiel projeté au 1471, boulevard René-Lévesque Ouest, une dérogation permettant une hauteur sur rue de 13,15 m et l'aménagement d'unités de stationnement véhiculaire mesurant 5,0 m de longueur, et ce, en dérogation à l'article 10 et au paragraphe 2^o de l'article 617 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1194869007

CA19 240298

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 5^e partie, B)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 5^e partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 602 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 223 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 552 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 142 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 148 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1197195019

CA19 240299

Édicter une ordonnance concernant le marquage sur le trottoir situé sur le domaine public pour les placotoirs

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2), l'ordonnance P-12.2, o. 149 permettant le marquage des trottoirs pour le projet-pilote de placotoirs selon les sites des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1192840003

CA19 240300

Adopter une résolution autorisant l'installation d'une stèle, à des fins culturelles pour la bibliothèque Père-Ambroise, sur un terrain municipal adjacent au 2093, rue de la Visitation (parc Berthier), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'adopter, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, en dérogation aux articles 454.1 et 508 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur un terrain municipal (Parc Berthier), adjacent à la bibliothèque Père-Ambroise située au 2093, rue de la Visitation.
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) la localisation, les dimensions et les matériaux de la stèle numérique doivent être conformes à ceux indiqués aux plans joints, réalisés par SDC Signature Design Communication et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.16
pp 409
1190607005

CA19 240301

Adopter une résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, à des fins culturelles, pour la bibliothèque Frontenac (1901, rue du Havre), sur un terrain municipal situé au 99999, rue du Havre et adjacent au métro Frontenac (2550, rue Ontario Est), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-01) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'adopter, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'installation d'une stèle

numérique, en dérogation aux articles 454.1 et 508 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur un terrain municipal situé au 99999, rue du Havre, adjacent au métro Frontenac et adjacent au 2550, rue Ontario Est.

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) la localisation (qui sera choisie entre deux possibilités), les dimensions et les matériaux de la stèle numérique doivent être conformes à ceux indiqués aux plans joints, réalisés par SDC Signature Design Communication et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
pp 410
1190607006

CA19 240302

Adopter une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'adopter, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015-19, rue Montcalm, et la construction d'un projet de remplacement de trois étages, à des fins commerciales et résidentielles, et ce, en dérogation aux articles 49, 85 et 152 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) La construction doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 31 inclusivement, dessinés par les architectes Rayside/Labossière et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 mai 2019;
 - b) L'alignement de construction au niveau des 2^e et 3^e étages à l'extrémité Nord doit être revu;
 - c) Les plans d'aménagement paysager de la cour avant doivent être déposés;
 - d) L'intégration de garde-corps aux balcons en façade avant doit être précisée;
 - e) L'articulation de l'entrée Sud en rez-de-chaussée doit être révisée;
 - f) La typologie des logements proposés doit être revue afin que le projet comporte au minimum 2 logements d'au moins 2 chambres, dans la section donnant sur la rue Montcalm;
 - g) Les matériaux de revêtement qui seront choisis doivent assurer une intégration harmonieuse au secteur;
 - h) L'émission du permis doit être soumise à la procédure du Titre VIII (PIIA).
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
pp 411
1190607007

CA19 240303

Refuser une demande en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et une demande en suspens ayant reçu un avis favorable avec conditions non-remplies par les demandeurs concernés

Attendu que le 14 février 2019 le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis l'avis défavorable à la demande de permis 3001343506 concernant des modifications aux façades et ajout d'une construction hors toit et d'une terrasse sur un bâtiment de deux étages situé au 1500, avenue du Docteur-Penfield, puisque les constructions hors toit présentent un impact visuel négatif et ne sont pas intégrées à celles existantes;

Attendu que le 17 janvier 2019 le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable avec condition à la demande de permis 3001477122 concernant l'installation d'une enseigne commerciale sur auvent formant l'inscription « Rudsak », proposée au niveau rez-de-chaussée d'un édifice de quatre étages situé au 1400, rue Sainte-Catherine Ouest;

Attendu que le demandeur de la demande de permis 3001477122 ne s'est pas conformé à la condition énoncée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de retirer les inscriptions « Rudsak » existantes aux côtés des auvents, afin d'éviter la répétition du message.

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De refuser la demande de permis 3001343506 pour l'immeuble situé au 1500, avenue du Docteur-Penfield et la demande de permis 3001477122 pour l'immeuble situé au 1400, rue Sainte-Catherine Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1195289001

CA19 240304

Autoriser la fermeture des rues Peel, Crescent et De la Gauchetière Est et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des promotions commerciales et des événements promotionnels

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu du Règlement CA-24-301 modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public pour les promotions et événements identifiés au sommaire décisionnel;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8, de l'article 3), l'ordonnance C-4.1, o. 245, autorisant la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 225, autorisant l'affichage événementiel, promotionnel et publicitaire pour les promotions et événements identifiés sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 554 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 605, autorisant la diffusion amplifiée de musique sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1190318012

CA19 240305

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.21 1197128003

CA19 240306

Adopter une résolution autorisant l'animation de l'esplanade de la Place des Arts et certains usages pour le complexe sis au 105, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution afin de remplacer les plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1) par les plans estampillés par l'arrondissement le 21 mai 2019.

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 105, rue Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 381, 387, 388 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, les usages liés à la catégorie M.9, suivant les dispositions applicables à la classe d'occupation C;
 - c) d'occuper et d'aménager temporairement l'esplanade de la Place des Arts, conformément aux plans numérotés 13, 25 à 27, 29, 30, 32 et 33, préparés par Provencher Roy, datés de mars 2019, et estampillés par l'arrondissement le 21 mai 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Les usages commerciaux et industriels situés à l'intérieur du bâtiment doivent cumuler une superficie d'au plus 3 000 m²;
 - b) Les zones d'animation extérieures doivent cumuler une superficie d'au plus 2 300 m²;
 - c) En tout temps, le nom du commanditaire pourra occuper une superficie maximale de 15 % de l'enseigne numérique;
 - d) L'enseigne numérique doit être conçue de manière à afficher un écran noir ou à s'éteindre en cas de défaillance;
 - e) Les stèles signalétiques et le mobilier pour les matières résiduelles devront présenter la même signature architecturale que les structures en aluminium déjà soumises;
 - f) À l'exception du café-terrasse, aucune activité de commerce de détails n'est autorisée sur l'esplanade.

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité.

40.22
pp 405
1196255006

CA19 240307

Approuver les modifications à la structure et aux responsabilités des différents services de l'arrondissement de Ville-Marie en regard des activités de la mobilité et d'occupation du domaine public, et ce, conformément à l'article 49 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les modifications à la structure et aux responsabilités des différents services de l'arrondissement de Ville-Marie en regard des activités de la mobilité et d'occupation du domaine public, et ce, conformément à l'article 49 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, en adoptant les modifications suivantes à la structure de direction:

- autoriser la modification de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises qui se nommera Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité (520700);
- autoriser la création de la Division de la mobilité et de la planification (520705) au sein de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité (520700);
- autoriser la modification de la Division circulation et occupation du domaine public qui se nommera Division de l'inspection et de l'entretien (520506) au sein de la Direction des travaux publics (520500).

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1190734002

CA19 240308

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 51.01 et 51.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240309

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

Désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1192701044

CA19 240310

Désigner monsieur Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs, à titre de représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial du Quartier latin (SDC)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner monsieur Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Société de développement commercial du Quartier latin.

Adoptée à l'unanimité.

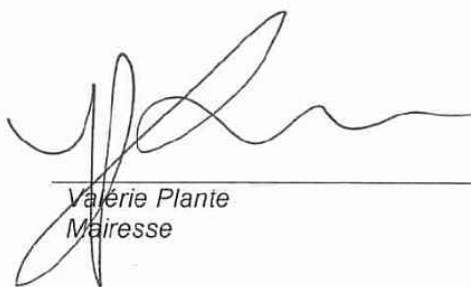
51.02 1190318016

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 3 juillet 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240315
lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2019.